

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/11/2011

Réception par le Prefet : 29/11/2011

Publication : 02/12/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-12-5-5

Séance du vendredi 25 novembre 2011

CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX ET EDIFICES CULTUELS TROISIEME PROGRAMMATION POUR 2011 APPROBATION D'UNE CONVENTION-CADRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2010-2-5-1 du 25 juin 2010 relative notamment à l'approbation du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2010-3-5-2 du 5 novembre 2010 relative notamment à l'approbation des Contrats de Territoire de Vie Piémont-Val-d'Argent-Pays Welche et Colmar-Fecht et Ried,
- VU la délibération n°CG-2010-4-5-1 du Conseil Général du 7 décembre 2010 relative au budget 2011 de la Délégation à l'Action Territorialisée et accordant une délégation à la Commission Permanente pour programmer, au titre de l'exercice 2011, les dossiers éligibles dans les programmes susvisés,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve au titre de l'exercice 2011, la 3^{ème} programmation en matière de constructions et grosses réparations aux bâtiments communaux et aux édifices cultuels, selon la répartition figurant sur les annexes jointes et ce, pour un montant de :

- 752 891 € pour les bâtiments communaux, dont 496 491 € au titre des Contrats de Territoire de Vie,
- 27 289 € pour les édifices cultuels,

- 1 271 € pour les presbytères.
- Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme F 234 – Chapitre 204 – Fonction 312 – Nature 20414 (pour les opérations communales) et Nature 20418 (pour les établissements publics).
- Approuve la convention-cadre Pôle d'Excellence Rurale relative à la Maison des Services de la Vallée de Munster et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 NOVEMBRE 2011

**Bâtiments communaux
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
BCC04027	<u>OPERATION RELEVANT DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE COLMAR-FECHT ET RIED COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER</u> Création d'une Maison des Services Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 81 260,00 €	2 600 000,00	15%	390 000,00
BCC04015	<u>OPERATION RELEVANT DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU FERRETTE</u> Aménagement du RDC de la Halle aux Blés et de sa place	256 630,00	36%	92 387,00
BCC04024	<u>OPERATION RELEVANT DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE PIEMONT-VAL D'ARGENT-PAYS WELCHE KATZENTHAL</u> Aménagement d'un multiservices rural Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 12 817,00 €	87 442,00	16,13%	14 104,00
BCC03830	SONDERSDORF Construction d'un atelier communal et dépôt d'incendie avec préau Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 9 659,00 €	401 000,00	40%	160 400,00
BCC04028	WINTZENHEIM Construction d'ateliers municipaux	600 000,00	16%	96 000,00
			Total	752 891,00

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 NOVEMBRE 2011**Lieux de cultes
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ECU03745	WINTZENHEIM Réfection du clocher de l'église Notre Dame de l'Assomption	170 555,00	16%	27 289,00
			Total	27 289,00

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 NOVEMBRE 2011**Presbytères
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PRE03191	PAROISSE ST ANTOINE DE COLMAR Traitement des murs par injection au presbytère Cofinancement : COLMAR : 1 271,00 €	7 600,00	16,72%	1 271,00
			Total	1 271,00

CONVENTION CADRE RELATIVE AU POLE D'EXCELLENCE RURALE LABELLISE :

« **MAISON DES SERVICES DE LA VALLEE DE MUNSTER** »

PER N° D 068839

Entre l'Etat, représenté par M. le Préfet du Haut Rhin

Le Département du Haut Rhin, représenté par son Président, M. Charles BUTTNER,

ci après désigné le porteur,

La Communauté de communes de la Vallée de Munster représentée par son Président
M. Norbert SCHICKEL

ci-après désignée CCVM,

Constatant l'attribution du label PER par le décret n°

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'Etat souhaite renforcer les dynamiques de projets, créatrices d'emplois en milieu rural. La démarche des pôles d'excellence rurale, lancée initialement par le gouvernement en décembre 2005, fait l'objet d'une nouvelle génération, lancée par le Premier Ministre le 8 septembre 2009.

Cette nouvelle génération de Pôles d'Excellence Rurale (PER) vise à mettre les territoires ruraux en mouvements, en renforçant l'attractivité des territoires et en répondant aux attentes des habitants en s'appuyant sur un partenariat public privé fort. Les PER ont pour vocation de faire émerger des projets générateurs d'activités économiques, d'emplois directs et indirects, de valeur ajoutée et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales.

Les projets encouragés dans ce cadre doivent être portés par des territoires de projets (EPCI, Pays, Parcs naturels régionaux, GAL, département) ou des associations faisant preuve d'une action territoriale incontestable.

L'appel à projet s'est conclu, au terme de la session du mois d'avril 2011, par la labellisation de 150 candidatures.

Le projet de « pôle d'excellence rurale » porté par le Département sur le territoire de la Vallée de Munster pour le compte des autres partenaires concernés s'inscrit dans l'axe prioritaire de soutien à l'excellence au titre du développement de l'offre de services.

Son inscription rurale, la qualité du partenariat public/privé, sa contribution au développement durable ont justifié sa labellisation.

La présente convention vise à définir le cadre global d'action entre l'Etat, le Département du Haut-Rhin et la CCVM.

Article 1^{er} : Objet du pôle d'excellence rurale

1. Caractéristiques du territoire concerné par le projet

Le territoire concerné est la Vallée de Munster. Blottie entre la plaine d'Alsace, le piémont viticole et les sommets du massif vosgien, la vallée regroupe 16 communes rurales totalisant 17 130 habitants.

Le projet s'inscrit dans un contexte local marqué à la fois par une dynamique démographique importante et de sérieuses difficultés économiques.

Territoire doté d'un cadre de vie très agréable situé à quelques 15 kilomètres de l'agglomération colmarienne, la vallée de Munster exerce une forte attractivité résidentielle (augmentation de plus de 4% de la population entre 1999 et 2009). Elle est cependant l'un des secteurs les plus durement touchés par la crise économique. Après une première vague de fermeture d'usine en 2005, ce sont près de 240 emplois qui viennent d'être supprimés en 2009 avec la liquidation de deux usines textiles et d'un équipementier automobile. Cette situation, très préoccupante sur le plan social, **renforce le déséquilibre de l'emploi sur cette vallée et appelle une mobilisation renforcée et concertée de l'ensemble des acteurs publics et privés** intervenant dans le secteur de l'emploi et des services à la personne pour aider la population locale à traverser la crise.

2. Nature du projet et des opérations d'investissement qui le composent

L'ensemble des opérations constitutives du projet se situe sur un seul et même site : l'ancien collège de la vallée de Munster, composé d'un bâtiment historique datant de la fin du 19^{ème} siècle et d'une adjonction construite dans les années 1970 pour faire face à l'évolution des effectifs scolaires. Il s'agit d'aménager des locaux administratifs mais également des lieux de vie, d'animations et d'enseignement musical. L'organisation générale de l'opération a été pensée pour simplifier l'accès des différents publics aux différents services proposés mais également pour favoriser les synergies entre acteurs en rapprochant les locaux abritant les services intervenant dans des domaines connexes ou complémentaires.

➤ L'antenne du Conseil général, située à l'arrière du bâtiment historique rassemblera le pôle départemental accueillera :

- les services du centre médico-social et de la Protection Maternelle et Infantile (assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale, puéricultrices,...),
- le pôle gérontologique,
- des bureaux pour les permanences de partenaires sociaux comme la Manne Emploi, la Mission locale, le Service d'Aide à la Vie Sociale, la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse,
- un accueil relais généraliste (bureau du Conseil Général, bureau de l'animateur coordinateur du territoire).

Il est précisé que ce pôle départemental ne fait pas l'objet de l'attribution d'une subvention dans le cadre du présent PER.

➤ **Les locaux du bâtiment historique pris en compte dans le cadre du PER accueilleront :**

- Un pôle intercommunal comprenant le siège de la CCVM et du syndicat mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster
- Un pôle socio-culturel comprenant l'ensemble de ses services organisés en direction de la jeunesse (Bureau Animations jeunes, Appart) et le siège de l'Ecole de Musique de la Vallée de Munster

Il est précisé que la CCVM assure la maîtrise d'ouvrage pour l'intégralité du projet.

3. Partenariat, opérateurs associés au projet, au premier rang desquels les maîtres d'ouvrages d'opérations

Partenaires Publics	Conseil Général du Haut Rhin Communauté de Communes de la Vallée de Munster Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster
Partenaires Privés	La Manne Emploi (association intermédiaire) La Mission Locale Contact + (Association d'insertion) APAMAD - APALIB (Association d'aide aux personnes âgées) Services d'Assistance à la Vie Sociale Vecteur (Association d'insertion) Centre d'hygiène alimentaire L'Ecole de Musique de la Vallée de Munster

Fréquente et régulière au stade de la préparation du projet, la concertation entre l'ensemble des partenaires sera institutionnalisée par la mise en place d'une « conférence de la Maison des Services » qui se réunira à échéance annuelle minimum pour garantir la cohérence de l'action des différents acteurs.

4. Objectifs en matière d'insertion économique ou les objectifs en matière d'offre de services

Face à la fermeture définitive de grandes entreprises, symboles du passé industriel et de l'identité de la vallée, la création de ce pôle concrétise une nouvelle dynamique volontariste de mobilisation des acteurs locaux regroupés, mutualisant leurs compétences et leurs outils, dans une opération patrimoniale et urbanistique exemplaire et durable, offrant ainsi un lieu d'animation en lisière du centre ville de Munster, attractif et très accessible à l'ensemble de la population de la vallée.

Il s'agira, sur un même lieu, d'accompagner l'utilisateur dans un parcours complet et diversifié. Dans la Maison des Services, se côtoieront les acteurs sociaux compétents pour la réponse de première urgence, les acteurs en charge de l'insertion par l'économie, les compétences intercommunales du développement local, les acteurs oeuvrant pour le maintien de dynamiques individuelles et collectives au travers du champ culturel, de l'animation jeunesse...

Si les contraintes budgétaires ne permettent plus d'envisager un développement quantitatif des moyens publics affectés à la politique sociale, elles commandent en revanche d'optimiser l'action des structures existantes, de mobiliser de nouveaux partenaires investis dans des champs d'intervention connexes et d'imaginer de nouvelles approches pour

faciliter l'insertion. L'idée est de multiplier les occasions de « raccrocher » les personnes en difficultés à la vie quotidienne de la vallée pour ne pas laisser le lien social s'étioler et sortir du cercle vicieux de l'exclusion. C'est ainsi qu'à côté des mesures d'urgence, d'accompagnement traditionnel et bien sûr d'insertion par l'économie (Manne Emploi, Mission Locale, Pôle Emploi), les différents usagers seront également orientés et pris en charge par les services socio-culturels présents sur le site (Ecole de Musique, service culturel de la CCVM, services animations jeunesse de la CCVM) dont l'un des objectifs est précisément d'ouvrir leur fréquentation à tous les publics. Des parcours individuels et familiaux d'insertion pourront ainsi être définis et suivis au quotidien par une diversité d'acteurs dont l'intervention sera transparente pour le bénéficiaire.

Article 2 : Conduite du pôle d'excellence rurale

Pour conduire à leur terme les actions prévues au titre de la présente convention, un comité de pilotage du pôle d'excellence rurale est mis en place.

Ce comité comprend :

- Le Préfet du Haut Rhin ou son représentant
- Le Président du Conseil Général ou son représentant
- Le Président de la CCVM ou son représentant
- Le Président du Conseil Régional ou son représentant
- Le Président de la Caisse d'Allocation Familiale ou son représentant
- Le Maire de Munster ou son représentant

Il est présidé par le porteur de projet du pôle d'excellence rurale. La CCVM en assure la Vice-présidence et le secrétariat. Il est mis en place dès la signature de la présente convention et se réunira au moins une fois par an.

Les missions du comité de pilotage consistent :

- à s'assurer de la bonne coordination, du respect des délais et de la réalisation des opérations ;
- à fournir de manière régulière, et au moins une fois par an, les éléments sur l'avancement physique et financier de chacune des opérations inscrites dans le projet ;
- à veiller à la réalisation de l'évaluation des impacts du dispositif, du suivi des différents indicateurs mis en place et à réaliser au terme du projet, une évaluation finale ;
- à susciter la promotion des activités développées dans le cadre du pôle.

Article 3 : Soutien de l'Etat

Le montant total des investissements du PER Maison des Services de la Vallée de Munster est estimé à 2 762 240 €

Le montant de l'aide globale PER (aides d'Etat nationales et déconcentrées et aides européennes) s'élève à 804 048 € maximum.

La labellisation par l'Etat du PER s'accompagne d'un soutien spécifique de l'Etat de 466 978 € maximum au titre Fonds Ministériel Mutualisé (FMM).

Une convention attributive de subvention sera passée par le Préfet avec la CCVM, maître d'ouvrage, dont l'action a été retenue au titre de la labellisation « pôle d'excellence rurale ».

Les opérations devront obligatoirement être engagées financièrement avant le 30 juin 2013 et les travaux réalisés et payés (date des factures acquittées) avant le 30 juin 2015, sous peine de perdre le bénéfice du soutien au titre des pôles d'excellence rurale.

L'Etat apporte son concours au comité de pilotage du pôle d'excellence rurale. Il peut également apporter son concours en ingénierie dans la finalisation des projets.

Article 4 : Conduite, suivi et évaluation du PER

La CCVM assurera l'animation, la conduite et l'évaluation du projet pour le compte du porteur. Elle veillera à la réalisation des opérations et à l'évaluation de ses impacts.

L'évaluation associera le plus largement possible les acteurs concernés par les opérations. La CCVM s'attachera, dès le démarrage des travaux, à renseigner et compléter le cas échéant les objectifs et les indicateurs de résultats et d'impact du dispositif.

Intitulé	Unités	Prévisionnel	Réalisé
Indicateurs Emploi - nombre d'emplois créés - nombre d'emplois maintenus	Nb d'ETP	2 35	
Indicateurs innovation - caractère innovant du service - caractère innovant du partenariat - caractère innovant de la mise en marché	Aucune/faible bon / exemplaire	- bon - bon - faible	
Indicateurs TIC	Oui/ non	Oui	
Indicateurs environnement - prise en compte de l'environnement	Aucune/faible bon / exemplaire	Exemplaire	
Indicateurs de développement économique	Nb	Sans objet	

A l'issue de la réalisation, la CCVM s'engage à réaliser une évaluation finale de l'opération permettant de mesurer l'impact du PER sur le développement et l'attractivité du territoire, l'évolution de la gouvernance du projet et l'effet de levier sur la dynamique de territoire et son organisation.

Fait à Colmar le ...

M. le Préfet du Haut-Rhin

M. le Président du Conseil Général

M. Le Président de la CCVM

ANNEXE 1

COMMUNES	POPULATION 1999	POPULATION 2009	EVOLUTION %
BREITENBACH	894	904	+1.12%
ESCHBACH-AU-VAL	381	391	+2.62%
GRIESBACH-AU-VAL	747	770	+3.08%
GUNSBACH	801	920	+14.86%
HOHROD	326	349	+7.06%
LUTTENBACH	836	852	+1.91%
METZERAL	1 072	1 109	+3.45%
MITTLACH	292	314	+7.53%
MUHLBACH-SUR-MUNSTER	728	773	+6.18%
MUNSTER	4 954	5 125	+3.45%
SONDERNACH	618	663	+7.28%
SOULTZBACH-LES-BAINS	611	651	+6.55%
SOULTZEREN	1 106	1 178	+6.51%
STOSSWIHR	1 320	1 425	+7.95%
WASSERBOURG	483	501	+3.73%
WIHR-AU-VAL	1 253	1 205	-3.83%
TOTAL	16 422	17 130	+4.31%